

CANTON DE PLESTIN LES GREVES

Extrait du PROCES VERBAL DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 SEPTEMBRE 2013

Nombre de conseillers en exercice : 21

De Présents : 21

De votants : 21

Date de la convocation : 19 septembre 2013

L'an deux mil treize, le vingt six septembre, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André LUCAS, Maire.

Présents : LUCAS – LOPES - HENAFF – LAMANDE - DANIEL – LE BRIS – BIANNIC – PETIBON - JEFFROY - FOURNIS - LE BERRE – PHILIPPE - LE BRIGANT - MORINIÈRE - PERES-RAVOUX – GUEHL – LE GALL – DAGORN – LE BIHAN – CADIOU - SUC.

Secrétaire de séance : LE BRIS.

OBJET : Révision du P.L.U. – débat sur le projet d'aménagement et de développement durable.

Le Maire expose qu'un débat doit se tenir au sein du Conseil Municipal sur le P.A.D.D et ajoute que l'approbation du document interviendra lors d'une prochaine réunion de l'assemblée communale.

Claire SEVIN du Cabinet D2L Betali présente le projet :

Les axes retenus :

- I. Préserver le patrimoine environnemental
 - Protéger les espaces naturels tout en permettant leur valorisation.
 - Mise en valeur des paysages, du cadre de vie rurale et littoral.
 - Préserver la qualité de l'eau.
 - Protection et mise en valeur de la façade littorale.
- II. Développement harmonieux et préservation du patrimoine
 - Agir pour le maintien du patrimoine architectural et urbain.
 - Limiter la consommation des espaces naturels.
 - Aménager et valoriser le tissu urbain existant.
- III. Une offre de logements diversifiés
 - Favoriser l'accueil de nouveaux ménages en permettant le parcours résidentiel sur le territoire.
 - Diversifier l'offre de logement pour favoriser la mixité sociale et générationnelle.

- IV. Renforcer le dynamisme économique communal
- Soutenir le commerce, les services, l'artisanat et les activités culturelles en renforçant la mixité urbaine.
 - Favoriser les activités maritimes et touristiques.
 - Maintenir et développer les activités agricoles.
- V. Renforcer l'attractivité territoriale – Amélioration et développement des infrastructures
- Hiérarchiser les voies et préserver une bonne accessibilité sur la commune.
 - Privilégier les déplacements doux.
 - Développer les technologies de l'information et de la communication (accès au très haut débit).

Le Maire souligne que l'opération d'aménagement foncier participe aux dispositifs du P.A.D.D par la création d'un maillage bocager et de talus visant à protéger la qualité de l'eau.

Cet aménagement foncier limite les déplacements et optimise le fonctionnement des exploitations agricoles.

Le lotissement de Pont ar Porthéour permet d'attirer de nouveaux consommateurs à proximité du centre bourg.

Les nombreuses activités culturelles (circuit des chapelles) proposées sur Plestin Les Grèves favorisent l'attractivité du territoire.

Mr DANIEL suggère d'améliorer « les entrées du bourg ».

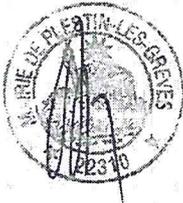
Mr LAMANDÉ rend compte de l'évolution du dossier « mouillages groupés » : l'autorisation devrait être prochainement délivrée. Les mouillages groupés de Beg Douar et Toul an Héry visant la préservation des espaces maritimes et littoraux tout en développant le nautisme. La réflexion est également engagée sur la création d'une zone de carénage sur la baie de Lannion.

Le Maire souhaite l'arrivée de quelques petites entreprises sur la zone du Chatel.

Pour copie conforme

Le Maire,
A.LUCAS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché
À la porte de la Mairie le 8 octobre 2013, que la convocation du Conseil
Avait été faite le 19 septembre 2013.
Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212201941-20130926-2013-127-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2013
Publication : 14/10/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

